

LE PLAN DU PTB POUR LA GRATUITÉ DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SINISTRÉS



LA DÉSHUMIDIFICATION DES HABITATIONS INONDÉES EST INDISPENSABLE

D'après les scientifiques, les moisissures dans les habitations sont nocives pour la santé des gens. L'OMS recommande de les éliminer au plus vite . Ces moisissures peuvent avoir des effets très graves. De plus, les nourrissons, les jeunes enfants, les personnes âgées ou encore les personnes immunodéprimées, sont plus susceptibles de développer des problèmes de santé en présence de moisissures

Enfin, il en va aussi de la stabilité du bâtiment comme le disent les entrepreneurs : "il est indispensable de ne pas sécher uniquement les bâtiments en surface mais aussi en profondeur, sinon différentes complications risquent d'affecter la stabilité du bâtiment et sa salubrité".

L'utilisation des déshumidificateurs est une nécessité. Mais cela a un coût. Et ce coût est impayable pour les sinistrés. C'est pourquoi le PTB défend la gratuité des factures d'électricité pendant l'utilisation des déshumidificateurs, payées par les distributeurs Resa et Ores.

LES AIDES ÉNERGÉTIQUES DE LA RÉGION WALLONNE SONT INSUFFISANTES

La Région Wallonne propose aujourd'hui une aide directe sur la facture de régularisation d'électricité destinée aux 34 600 ménages sinistrés. Notamment pour la surconsommation liée au séchage de l'habitation. [2] Le montant déboursé par la Région pour cette aide est de 16,1 millions d'euros ce qui revient à 465 euros par ménage. D'autre part, le ministre wallon de l'énergie, Philippe Henry, a également parlé en commission d'une « prime aux sinistrés pour les soutenir dans leurs dépenses énergétiques à court terme ». [8] Le ministre ne précise pas le montant mais d'après son site web, il semblerait que cette prime soit « l'enveloppe de 5 millions d'euros qui sera distribuée aux sinistrés pour faire face à leurs dépenses énergétiques ». [2] Cela nous amène à un total de 21,1 millions d'euros ou un peu plus de 600 euros par ménage.

Malheureusement, au vu des besoins en électricité, c'est largement insuffisant. De nombreux ménages ont besoin non pas d'un mais de plusieurs déshumidificateurs pour déshumidifier totalement les pièces de leur maison. Pour une maison dans laquelle deux déshumidificateurs fonctionnent 24 heures sur 24 et deux radiateurs 8h sur 24, le surcoût calculé est supérieur à 700 euros par mois en tenant compte du prix de l'électricité de octobre 2021 (voir tableau ci-dessous). Or, le prix de l'électricité ne fait qu'augmenter.

Pour l'ensemble des ménages, cela représente un surcoût mensuel de 24,6 millions d'euros en tenant compte du prix actuel de l'électricité.

Appareil	Déshumidificateur	Radiateur électrique
Puissance	0,99 kW	1,8 kW
Nombre d'appareils utilisés	2	2
Temps de fonctionnement	24h/24	8h/24
Prix de l'électricité en janvier 2021	0,272€/kWh	
Prix de l'électricité en octobre 2021 [10]	0,3142€/kWh	
Consommation énergétique mensuel	1425,6 kWh	864 kWh
Surcoût mensuel énergétique (prix de l'électricité janvier 2021)	387,76€/mois	235,01€/mois
Surcoût mensuel énergétique (prix de l'électricité octobre 2021)	447,92€/mois	271,47€/mois
Surcoût mensuel énergétique total par ménage (prix électricité octobre 2021)	719,39€/mois	
Nombre de ménages sinistrés	34 600	
Surcoût énergétique global mensuel	24 891 015€/mois	
Surcoût énergétique global pour 3 mois	74 673 045€	

Tableau : Surcoût énergétique dû à l'utilisation de 2 déshumidificateurs et de 2 radiateurs électriques

On voit donc que le surcoût énergétique par ménage est de 719,39€/mois dans l'hypothèse où un ménage utilise 2 radiateurs électriques standards et 2 déshumidificateurs standards.

Le surcoût mensuel est donc déjà supérieur à l'aide ponctuelle proposée par le Gouvernement wallon. D'autre part, plus le temps passe, plus les témoignages des sinistrés montrent qu'il faut beaucoup de temps pour totalement déshumidifier une pièce. Un mois ne suffit pas comme le montre le témoignage de Mireille ci-dessous. En attendant, l'angoisse grandit car les machines tournent et consomment.

Voici le témoignage de Mireille, habitante du quartier “La Brouck” à Trooz : « J’ai acheté un déshumidificateur, ça m’a coûté 950€. Mais un seul c’est insuffisant, du coup je loue en plus 2 déshumidificateurs et 2 ventilateurs industriels ce qui m’a coûté déjà 2000€. Avec ces 5 machines qui tournent 24h/24 depuis deux mois et demi, j’ai consommé plus de 5000 kWh. Et ce n’est pas fini, les machines pompent toujours de l’eau hors des murs... J’ai vraiment peur de la facture en fin d’année mais que voulez-vous qu’on fasse ? Puis on a reçu des radiateurs électriques, surtout de bénévoles flamands, mais ça consomme beaucoup et on n’a pas le choix avec l’hiver qui arrive. »

L’HIVER ARRIVE

Le gaz a été rétabli dans les quartiers il y a quelques jours où semaines. Mais ça ne signifie pas automatiquement le rétablissement du chauffage au gaz dans les foyers. Avec les difficultés de mise en conformité des installations individuelles, les chaudières à réparer, les retards ou les refus dans le remboursement de l’assurance, le chauffage au gaz n’est toujours pas fonctionnel dans de très nombreuses habitations. L’électricité est donc souvent le seul moyen de se chauffer. Mais cela angoisse les sinistrés, comme Lidia par exemple, habitante de Verviers et mère de famille : « J’utilise un déshumidificateur et un radiateur depuis août. Ça n’en finit pas de consommer. Le rez-de-chaussée est inutilisable, avec mon mari et mes enfants on vit tous en haut maintenant. Mon fournisseur, Eneco, a changé la facture mensuelle d’électricité. Elle est passée de 115€ à 500€ par mois et cela sans explication. On ne sait pas comment on va faire pour payer. Je n’ai pas de réponse pour le moment sur la raison de ce changement mais ça m’angoisse beaucoup. A la maison nous avons un radiateur électrique et un déshumidificateur de la croix rouge. Ce serait chouette d’avoir plus de déshumidificateurs ou de radiateurs mais on ne les utiliserait pas car on a trop peur de la facture. Je ne chauffe pas beaucoup la maison en électricité car je n’en ai pas les moyens donc je dois habituer les enfants à vivre dans le froid. »

LA GRATUITÉ DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES EST PAYABLE

Vu les besoins de séchage et de chauffage, le PTB demande aux pouvoirs publics de rendre les factures d’électricité gratuites le temps utile à la déshumidification et à la remise en état du réseau de gaz dans toutes les communes sinistrées. La dangerosité sanitaire de l’humidité et la dangerosité structurelle des bâtiments imposent de sécher au mieux et au plus vite les habitations.

Ce ne serait pas une première. En Allemagne, le fournisseur d'électricité "Lichtblick" a annoncé qu'il renonçait aux frais d'électricité pour les clients sinistrés pendant 3 mois [\[10\]](#). Les 35 000 ménages wallons touchés par les inondations doivent tous sécher leur habitation et se chauffer. Cela ne peut pas attendre pour éviter le développement de champignons. Nous pouvons estimer que 2 déshumidificateurs et 2 radiateurs électriques sont nécessaires. Comme expliqué antérieurement, en théorie, le surcoût mensuel pour les 34 600 ménages est de 24,9 millions d'euros, soit 74,7 millions d'euros pour 3 mois. Dans la province de Liège, les 2 distributeurs principaux d'électricité sont Resa et Ores. Les 2 distributeurs d'électricité ont réalisé ensemble un bénéfice total de 120 millions d'euros en tenant compte des dividendes distribués aux communes (voir tableau ci-dessous basé sur les rapports de Resa et d'Ores [\[3\]](#) et [\[5\]](#)).

Intercommunale d'électricité (Gestionnaire de réseau de distribution - GRD)	Resa	Ores
Bénéfices après impôts (2020) [en millions d'euros]	49,8	159,7
Dividendes reversés aux communes (2020) [en millions d'euros]	18,8	70,9
Bénéfices restants pour aider les sinistrés [en millions d'euros]	31	88,8
Communes sinistrées concernées par le distributeur d'électricité	Toutes les communes liégeoises exceptées celles chez Ores (voir colonne de droite)	Aubel, Baelen, Clavier, Dalhem, Ferrières, Hamour, Herve, Lierneux, Limbourg, Ouffet, Spa, Stoumont, Thimister-Clermont, Tinlot, Theux, Verviers, Limbourg, Eupen, Trois Ponts

Tableau : Bénéfices et dividendes de Resa et d'Ores

Il est donc possible de rendre gratuit le surcoût énergétique des inondations pour les 35 000 ménages. Le total des bénéficiaires 2020 est de 120 millions d'euros. C'est largement suffisant pour mettre en place la gratuité des factures d'électricité qui s'élève à 74,7 millions pour 3 mois avec une prévision d'utilisation maximale. C'est pourquoi nous demandons la gratuité de la facture d'électricité pour les ménages sinistrés le temps de déshumidifier et de passer l'hiver.

Les pouvoirs publics sont dans une obligation morale et sociale de venir en aide aux sinistrés. D'autre part, les communes ont la possibilité de mettre la pression sur le conseil d'administration de Resa et d'Ores étant donné qu'elles sont actionnaires de l'intercommunale liégeoise d'électricité. Si la volonté politique est de mise, cette gratuité est possible.

En Wallonie, en théorie le sinistré assuré devrait recevoir l'intégralité des coûts de séchage auprès de leur assurance mais de nombreux témoignages montrent que les propositions des assurances liées aux dégâts des inondations, n'aident pas les sinistrés à la hauteur des besoins de réparation. La gratuité des factures d'énergie liées aux déshumidificateurs et au chauffage permettrait d'assurer le surcoût énergétique et serait une épine en-dehors du pied pour l'ensemble des sinistrés. Le PTB va donc soumettre une proposition de résolution au Parlement wallon pour demander la gratuité de l'électricité pour les sinistrés.

Enfin, le Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France a publié un rapport [6] dans lequel il est expliqué que le rôle des pouvoirs publics est déterminant dans la gestion après des inondations (voir en note de bas de page un extrait de ce rapport). La gratuité des factures liées au séchage est donc déterminante pour que cette mission soit menée à bien et que la bonne santé des sinistrés soit assurée. Par ailleurs, la SWDE (Société Wallonne des Eaux) a annoncé que la facture d'eau des sinistrés sera plafonnée à la facture d'eau de 2020 [9] sauf si la consommation de 2020 est supérieure à 2021. Des mesures fortes peuvent aussi très bien être prises en ce qui concerne la facture d'électricité.

RÉFÉRENCES :

[1] WHO guidelines for indoor air quality: dampness and mould. Executive summary

<https://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/air-quality/publications/2009/who-guidelines-for-indoor-air-quality-dampness-and-mould.-executive-summary>

[2] Aides de la Région Wallonne :

<https://www.wallonie.be/fr/actualites/inondations-aides-regionales-en-matiere-denergie-pour-la-population-sinistree>

[3] Rapport annuel de Resa (2020) (voir données financières)

<https://www.Resa.be/fr/investors-relations/donnees-financieres/>

[4] Communes et secteurs d'activité d'Ores

<https://www.ORESassets.be/fr/territoires-d-activites-et-secteurs>

[5] Rapports et publications d'Ores

<https://www.ORESassets.be/fr/publications>

[6] Recommandations en cas d'inondations (CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE)

[https://www.google.com/url?](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiOhaSN7LzAhUowQIHHfRdBUcQFnoECBsQAQ&url=https%3A%2F%2Fsolidarites-sante.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FContaminations_fongiques_en_milieux_interieurs.pdf&usg=AOvVaw01_0fk5LZy4Y9EZBfYyRaE)

[sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiOhaSN7LzAhUowQIHHfRdBUcQFnoECBsQAQ&url=https%3A%2F%2Fsolidarites-sante.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FContaminations_fongiques_en_milieux_interieurs.pdf&usg=AOvVaw01_0fk5LZy4Y9EZBfYyRaE](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiOhaSN7LzAhUowQIHHfRdBUcQFnoECBsQAQ&url=https%3A%2F%2Fsolidarites-sante.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FContaminations_fongiques_en_milieux_interieurs.pdf&usg=AOvVaw01_0fk5LZy4Y9EZBfYyRaE)

[7] Inondations : LichtBlick prend en charge la facture d'électricité des victimes des inondations et fait un don

<https://www.lichtblick.de/presse/hochwasser-lichtblick-uebernimmt-stromrechnung-der-flutopfer-und-spendet/>

[8] Compte-rendu de la commission énergie du 04/10/2021 - C.R.I.C. N° 29 (2021-2022) – Lundi 4 octobre 2021


http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2021_2022/CRIC/cric29.pdf

[9] La gratuité des d'eau liée aux inondations

<https://www.swde.be/fr/actualites/dernieres-nouvelles/les-mesures-de-la-swde-en-faveur-des-victimes-des-inondations-de>

[10] Issu d'un comparateur reconnu par la CREG :

1 ★ PARTENAIRE OFFICIEL



NOTE GREENPEACE ⓘ
5/20

Produit	Durée	Taux	Total/an
Easy Fixe	1 an	Fixe ⓘ	1 261,14 €
Promo via Comparateur-Energie ⓘ			-161,02 €
Total TVAC			1 100,12 € / an

+ [Voir les détails de l'offre](#)

91,68 €
/ MOIS TVAC ⓘ

Devenir client >

02 319 56 65

Pour une consommation annuelle de 3500kWh, nous sommes à 1100,12€/an (avec la promotion). Le prix de l'électricité est donc de : $1100,12\text{€}/3500\text{kWh} = 0,314\text{€/kWh}$

ANNEXE 1 - PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PTB

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INSTAURER LA GRATUITÉ DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ POUR LES MÉNAGES SINISTRÉS DES INONDATIONS DE JUILLET 2021

DÉPOSÉE PAR JULIEN LIRADELFO, GERMAIN MUGEMANGANGO, ANTOINE
HERMANT, ALICE BERNARD, JORI DUPONT ET JOHN BEUGNIES

Résumé

Cette proposition de résolution demande au Gouvernement wallon d'instaurer la gratuité des factures d'électricité pour les ménages sinistrés des inondations de juillet 2021.

Développements

En Wallonie, il y a eu de graves inondations en juillet 2021 et toutes les communes de la province de Liège ont été touchées. La population sinistrée représente plus de 34 600 ménages.

Pour les sinistrés, la déshumidification de leur habitation est indispensable. De plus, avec l'hiver qui arrive, et les difficultés de mise en conformité des installations individuelles de chauffage gaz qui font suite au raccordement, l'utilisation des chauffages électriques se répand dans les zones sinistrées. Or certains ont consommé en un mois et demi l'électricité qu'ils consommaient en un an l'année dernière.

Les déshumidificateurs consomment énormément et le prix de l'électricité ne fait qu'augmenter. De nombreux sinistrés ont peur de la facture qui va arriver et les aides énergétiques de la Région Wallonne sont insuffisantes. En effet, le Gouvernement wallon propose aujourd'hui une aide ponctuelle de 16,1 millions d'euros comme aide directe pour la facture de régularisation pour l'ensemble des sinistrés. Cela revient à 465 euros par ménage. D'autre part, une aide de 5 millions est proposée sous forme d'une prime aux sinistrés pour les soutenir dans leurs dépenses énergétiques à court terme. Au total, cela revient à un peu plus de 600 euros par ménage. Cela va dans la bonne direction mais

c'est insuffisant. Pour un ménage sinistré utilisant deux chauffages électriques à haute consommation et deux déshumidificateurs industriels, le surcoût énergétique est de 719,39 euros par mois. Le surcoût mensuel est donc supérieur à l'aide ponctuelle proposée par le Gouvernement wallon. D'autre part, plus le temps passe, plus les témoignages des sinistrés montrent qu'il faut beaucoup de temps pour totalement déshumidifier une pièce. Un mois ne suffit pas. En attendant, l'angoisse grandit car les machines tournent et consomment. Comme chez Lidia de Verviers par exemple, qui utilise un déshumidificateur industriel et un radiateur depuis août. Son fournisseur Eneco a changé la facture mensuelle d'électricité sans prévenir, passant de 115 à 500 euros par mois.

La gratuité de l'électricité pour les sinistrés coûterait un maximum de 74 millions d'euros pour 3 mois de consommation en tenant compte que chaque ménage utilise deux chauffages électriques à haute consommation et deux déshumidificateurs industriels pendant trois mois.

Cette mesure forte est nécessaire pour le séchage et le chauffage car elle correspond à deux besoins vitaux que les sinistrés ne pourront pas assumer si la gratuité n'est pas assurée. Avec le séchage, des champignons apparaissent sur les murs des habitations sinistrées. Un séchage artificiel avec des déshumidificateurs est indispensable car ces moisissures peuvent être dangereuses. Et avec les difficultés de mise en conformité des installations individuelles, les chaudières à réparer, les retards ou les refus dans le remboursement de l'assurance, le chauffage au gaz n'est toujours pas fonctionnel dans les habitations. L'électricité est donc souvent le seul moyen de se chauffer.

Il est possible de mobiliser le SPW-Énergie pour la mise en pratique de la gratuité. Cette administration pourrait prendre contact avec les fournisseurs des ménages sinistrés. Sur base d'un échange avec le régulateur wallon, la CWaPE, le SPW-Énergie pourrait obtenir la liste des fournisseurs et de la compensation à verser aux fournisseurs pour assurer la gratuité des factures d'électricité aux ménages sinistrés.

Cette gratuité doit être effective tant que la période de séchage et la période hivernale ne sont pas terminées.

Proposition de résolution visant à instaurer la gratuité des factures d'électricité pour les ménages sinistrés des inondations de juillet 2021

Le Parlement wallon,

- Considérant qu'il est urgent d'aider les ménages sinistrés pour leurs dépenses énergétiques,
- Considérant qu'il est indispensable d'aider les ménages sinistrés à la hauteur des besoins de séchage des habitations et de chauffage avec l'hiver qui arrive,
- Considérant que les pouvoirs publics sont dans une obligation morale et sociale de venir en aide aux sinistrés,
- Considérant que des mesures urgentes doivent être prises pour lutter contre l'aggravation de la précarité énergétique qui se chiffrait déjà à plus d'un ménage sur 4 avant la crise covid.

Demande au Gouvernement :

- d'instaurer la gratuité de l'électricité pour les 34 600 ménages sinistrés pendant la période de séchage et la période hivernale avec effet rétroactif depuis le mois d'août.

Julien Liradelfo

Germain Mugemangango

Antoine Hermant

Alice Bernard

Jori Dupont

John Beugnies

ANNEXE 2 - TÉMOIGNAGES

Jonathan d'Angleur :

« Je vais maintenant seulement arracher le plafonnage des murs, les experts ont mis du temps à venir et je vais louer 2 déshumidificateurs. Je me chauffe depuis un mois avec du chauffage électrique, je n'ose pas imaginer ce que va donner ma facture d'électricité avec les 2 déshumidificateurs. J'estime entre 800 et 1000€ par mois ma facture d'électricité, sans parler de l'augmentation des prix de l'énergie.

De façon générale, on a pas la garantie que les voisins déshumidifient. C'est compliqué de trouver des déshumidificateurs, ça coûte cher,... tout ça ce n'est pas la faute des gens. Mais l'humidité de mes voisins vu que j'habite une maison mitoyenne, est aussi la mienne quelque part. Je n'ai pas de nouvelles de ma voisine de gauche, elle ne loge pas chez elle et je ne pense pas que sa maison soit déshumidifiée. Mon voisin de droite est dans l'attente pour la déshumidification puisque l'expert va passer en novembre et qu'il n'ose pas retirer le plafonnage avant pour déshumidifier. La gratuité des factures d'électricité liée à la déshumidification est plus que bienvenue. »

Sa compagne est ingénieure en construction et pour elle ça va prendre des mois de déshumidifier contrairement à la croyance qu'en un mois c'est bon.

Térence d'Angleur :

« J'ai la chance de n'avoir eu "que" ma cave complètement inondée et 15-20cm d'eau dans mon rdc mais l'été qu'on a eu n'aide pas du tout pour le séchage. J'ai acheté un petit déshumidificateur à 300€ mais au final j'ai eu besoin d'une machine plus puissante, j'en ai donc eu un à prêter de la ville. Ça fait 15 jours qu'il tourne en permanence dans ma cave et dans une semaine ça devrait être bon. Le taux d'humidité était tel qu'à un moment, pleins de champignons sont arrivés, notamment au pied des murs du rdc. En extérieur ça semblait ok mais un entrepreneur a contrôlé mes murs avec un hydromètre et a dit que l'intérieur du mur était encore trop humide. Après avoir terminé ma cave, j'estime à encore 2-3 semaines le temps qu'il va falloir pour déshumidifier mon rdc. Je pense en avoir pour 2000€ supplémentaires sur ma facture en fin d'année. Je pense vraiment qu'on doit annuler le différentiel entre la consommation de l'année précédente et celle de cette année car ça va être énorme pour beaucoup de gens. Surtout que je suis un des moins touché par les inondations, je n'ai pas à me plaindre par rapport à d'autres. Alors que je suis universitaire, je trouve que les aides énergétiques de la région ne sont pas claires. »

Lidia, sinistrée de Verviers :

« J'utilise un déshumidificateur et un radiateur depuis août et ça n'en finit pas de consommer. Le rez-de-chaussée est maintenant inutilisable, avec mon mari et mes enfants on vit tous en haut maintenant. Mon fournisseur, Eneco, a changé la facture mensuelle d'électricité. Elle est passée de 115€ à 500€ par mois et cela sans explication. On doit payer cette facture pour le 30 et on ne sait pas comment on va faire. Je n'ai pas de réponse pour le moment sur la raison de ce changement mais ça m'angoisse beaucoup. A la maison nous avons un radiateur électrique et un déshumidificateur de la croix rouge. Ce serait chouette d'avoir plus de déshumidificateurs ou de radiateurs mais on ne les utiliserait pas car on a trop peur de la facture. Je ne chauffe pas beaucoup la maison en électricité car je n'en ai pas les moyens donc je dois habituer les enfants à vivre dans le froid. »